

## Quelques propositions de thèmes

### Cadre juridique

- Droit de la prévoyance professionnelle
- 1<sup>re</sup> révision de la LPP et ses conséquences
- Loi fédérale sur le libre passage
- Mesures d'encouragement à l'accession à la propriété
- Plan de prévoyance et les différents règlements
- Rôle et organisation de la surveillance
- Fiscalité de la prévoyance
- Coordination entre les assurances sociales

### Initiation et rappel des bases

- Choix possibles en matière de prévoyance professionnelle
- Rôle des différents organes
- Notions actuarielles de base
- Enjeux futurs de la prévoyance professionnelle
- Responsabilités des membres d'un conseil de fondation
- Buts et contenu d'une expertise actuarielle

### Consolidation des acquis

- Primautés et changement de primauté
- Normes comptables suisses et internationales (Swiss GAAP RPC et IAS/IFRS)
- Norme comptable RPC 26
- Quels outils de communication pour une institution de prévoyance ?

- Analyse dynamique de l'équilibre financier d'une institution de prévoyance
- Systèmes financiers
- Utilisation des fonds libres
- Fusion d'institutions de prévoyance
- Mesures d'assainissement d'une institution de prévoyance
- Mesures de sécurité nécessaires pour la couverture des risques

### Caisses de pensions publiques

- Les dispositions légales et les thèses de l'ASIP sur le financement des caisses de pensions publiques
- Systèmes de financement mixtes et leurs limites
- Alternatives à la primauté des cotisations
- Droits acquis dans le secteur public
- Normes comptables RPC 26 et secteur public
- Assainissement des caisses de pensions publiques

### La gestion de la fortune de prévoyance

- Aspects juridiques liés à l'administration de la fortune
- Notion de risque et de volatilité
- Stratégique et tactique de placement
- Produits dérivés
- Vocabulaire de la gestion de fortune
- Intégration des critères sociaux et écologiques dans la gestion de fortune
- Responsabilité dans la gestion de la fortune de prévoyance
- Stratégie de placement et degré de couverture

- Etude CAP : comment définir une allocation stratégique

Contactez-nous pour de plus amples informations et pour une offre sur mesure.

**Pittet Associés**

info@pittet.net

+41 22 593 0101